

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/085/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 275/04 (ASA 31/169/2004 du 28 septembre 2004) et ses mises à jour (ASA 31/179/2004 du 9 novembre 2004 et ASA 31/080/2005 du 18 octobre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / « DISPARITION » PRÉSUMÉE CRAINTES DE TORTURE

NÉPAL

Raju Sharma Dhakal (h), étudiant, 17 ans

Londres, le 22 novembre 2005

Raju Sharma Dhakal a été libéré le 8 novembre en présence de représentants d'organisations népalaises de défense des droits humains. Il a pu retrouver sa famille. Ce jeune homme a été détenu près de deux mois dans la prison de Nakkhu à Lalitpur, dans le district de Katmandou.

Raju Sharma Dhakal avait été appréhendé une première fois le 18 juin 2004, alors qu'il rentrait à pied de l'université, dans le district de Chitwan. Dans les premiers temps, nul n'a été informé de son lieu de détention puis, au bout de vingt-deux jours, l'armée a finalement reconnu qu'il se trouvait dans la caserne de Bharatpur. Lorsque Bal Krishna Dhakal, son père, a cherché à lui rendre visite, le 23 août 2004, il a lui aussi été placé en détention par l'armée. Raju Sharma Dhakal et Bal Krishna Dhakal avaient par la suite été transférés dans la prison de Bharatpur (district de Chitwan).

Selon certaines informations, Raju Sharma Dhakal a été libéré le 3 novembre 2004, mais les forces de sécurité l'ont de nouveau arrêté dès sa sortie de la prison de Bharatpur. Il a ensuite été reconduit dans cet établissement pour y être à nouveau incarcéré, au titre de l'Ordonnance de 2001 relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui permet aux autorités de maintenir une personne en détention provisoire pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Au début du mois de septembre 2005, Raju Sharma Dhakal a été transféré dans la prison de Nakkhu.

Le 13 septembre 2005, Bal Krishna Dhakal a été libéré de la prison de Bharatpur. Il n'a été ni inculpé, ni présenté devant une autorité judiciaire durant sa période de détention, et il est toujours tenu de se présenter toutes les deux semaines au siège de la police du district.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*